

PROJET D'EVALUATION DU CYCLE TERMINAL

LYCEE DELAMARE DEBOUTTEVILLE - FORGES LES EAUX

date de mise à jour: 22/11/2021

I. PRINCIPES ET OBJECTIFS

Le Projet d'évaluation est un travail collectif et collégial mené avec l'appui des corps d'inspection sous le pilotage du chef d'établissement.

Il s'agit d'un cadre général qui a une vocation transversale et suscite une réflexion pédagogique générale. Il permet le respect de la liberté pédagogique de chaque enseignant au regard des spécificités de l'établissement et contribue à une amélioration des apprentissages.

Ce projet, **évolutif**, doit permettre aux équipes enseignantes d'informer, **tout au long de l'année scolaire**, les élèves et les familles afin de mieux appréhender les modalités d'évaluation à l'examen du baccalauréat.

L'évolution des modalités d'évaluation du baccalauréat prend effet pour la session de juin 2022. Les enseignements de première et terminale sont évalués sous forme d'épreuves terminales ou de contrôle continu pour un total de 100 coefficients (voir annexe).

II. AMENAGEMENTS DES EVALUATIONS EN CONTRÔLE CONTINU :

Lors des évaluations dans le cadre du cours, les aménagements et adaptations pédagogiques des élèves à besoin particulier seront appliqués. Les PAP des élèves sont visibles par les enseignants sur Pronote.

Pour la mise en place d'un éventuel temps majoré, plusieurs possibilités s'offrent au professeur, par exemple:

- Evaluation d'une durée de 45 mn pour permettre aux élèves à besoins éducatifs particuliers de composer pendant 55 mn
- Adaptation du barème
- Diminution du nombre d'exercices, de questions, le cas échéant.

Lors d'une évaluation dans les conditions de l'examen (épreuve blanche par exemple), les aménagements d'épreuves seront mis en place.

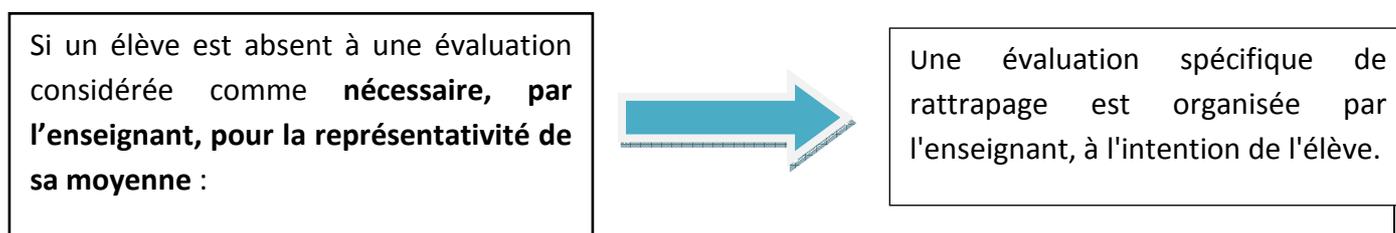
III. TRAITEMENT DE L'ABSENTEISME

Principe fondamental : « une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes » ; en deçà de **deux notes**, sauf cas particulier, la moyenne ne sera pas représentative et ne pourra pas être retenue pour le baccalauréat

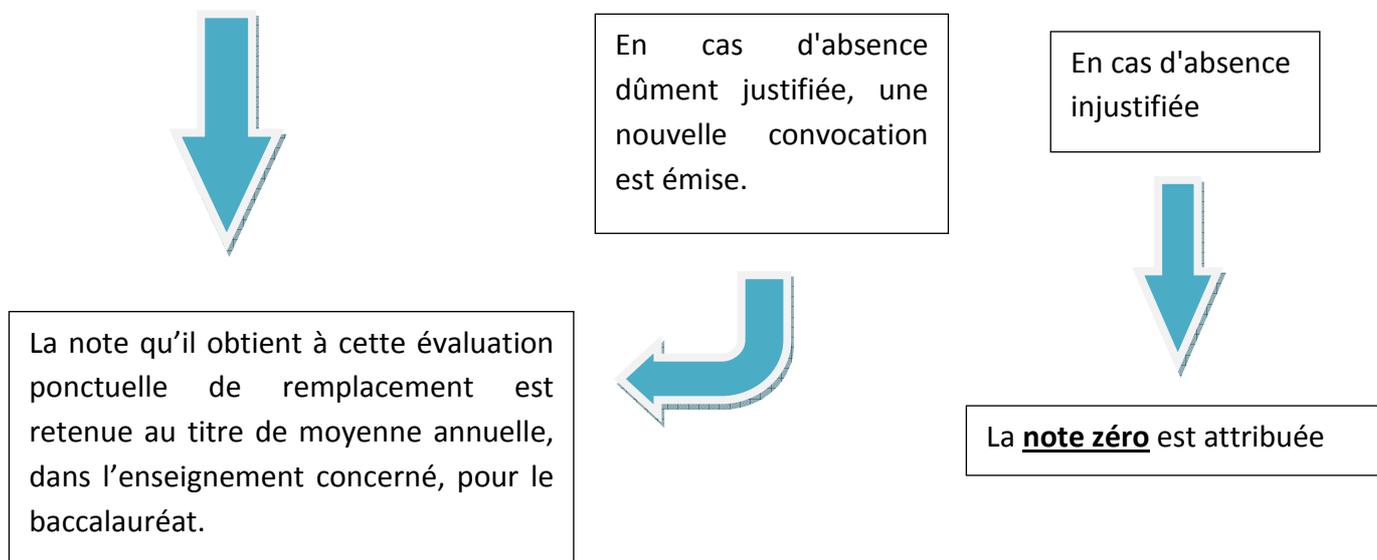
La note de service ministérielle du 28 juillet 2021 rappelle l'article L511-1 du code de l'éducation qui traite de l'obligation de suivi des enseignements obligatoires et facultatifs choisis par l'élève.

Elle distingue deux situations différentes :

- L'absence partielle à des évaluations entrant dans le cadre du contrôle continu
- L'absence totale de note pour le contrôle continu.



Si un élève ne dispose pas de moyenne annuelle significative pour un enseignement, une épreuve ponctuelle de remplacement est mise en place en fin d'année scolaire sous l'autorité du chef d'établissement.



IV. FRAUDES

En ce qui concerne les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, la gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement. En cas de fraude avérée à une évaluation, l'élève se verra attribuer un zéro.

Est constitutif d'une fraude, pendant les épreuves :

- La communication entre les candidats
- L'utilisation d'information ou de document non autorisés
- La substitution d'identité

Lors d'un devoir commun ou d'une évaluation dans les conditions de l'examen :

En cas de flagrant délit, le surveillant de salle doit faire cesser la fraude. Le chef d'établissement sera alerté. Le candidat peut continuer à subir les épreuves ; toutefois, en cas de substitution d'identité ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve, le chef d'établissement prononce l'expulsion de la salle d'examen.

Le surveillant rédige un procès-verbal exposant les faits

V. CAS PARTICULIERS PAR ENSEIGNEMENT:

➤ Sciences de la Vie et de la Terre:

Les stratégies d'évaluation qui sont conduites en première ne diffèrent pas entre les élèves qui poursuivent les SVT en terminale et ceux qui ne les poursuivront pas. Pour la cohérence des apprentissages, les modalités d'évaluation seront les mêmes en première et en terminale spécialité.

- Une évaluation sommative par chapitre.
- Des évaluations des capacités notamment expérimentales plusieurs fois dans le trimestre en fonction des thèmes abordés.
- La part des évaluations sommatives dans la moyenne trimestrielle sera d'environ 3/4 et celle des capacités régulièrement évaluées représentera environ 1/4 de la moyenne.

➤ Enseignement scientifique:

Le contrôle continu doit s'appuyer sur les connaissances et les compétences figurant dans les programmes.

- Une évaluation sommative par discipline par trimestre
- Une évaluation des capacités à vocation formative par discipline et par trimestre

➤ Physique - Chimie:

- Les évaluations sommatives sont réalisées en fin de chapitre ou partie et comptent pour environ 60% de la moyenne trimestrielle.
- Les évaluations formatives représentent environ 20% de la moyenne trimestrielle: travail à la maison, oraux de présentation, travaux de recherche personnelle, interrogations de cours, exercices d'entraînement...
- Les évaluations des capacités expérimentales représentent environ 20% de la moyenne trimestrielle.

➤ **Sciences de l'Ingénieur (spécialité de filière générale et filière STI2D):**

- Plusieurs compétences sont évaluées lors d'une même évaluation.
- Les projets ont un poids plus fort car demandent davantage d'investissement et valident les savoir-faire.
- Les évaluations sont planifiées sous forme d'items: objectifs, objet évalués, nature de l'évaluation, poids de l'évaluation, critères retenus. Un tableau indicatif est communiqué aux élèves en début d'année (les évaluations sont adaptées si nécessaire en fonction du profil des élèves)
- Les exercices donnés à faire à la maison sont obligatoires et les travaux non réalisés sont pénalisés d'un zéro (notation sur 5)
- Des évaluations diagnostiques sont ajoutées dès que nécessaire afin d'identifier au plus tôt les besoins des élèves.

➤ **Sciences Economiques et Sociales**

Le calcul de moyenne tiendra compte de la diversité des évaluations et de leur contexte de réalisation. Des coefficients plus élevés pourront être attribués :

- Aux évaluations de type baccalauréat plutôt qu'aux autres évaluations
- Aux travaux réalisés en classe plutôt qu'aux travaux réalisés hors-la classe
- Aux devoirs communs plutôt qu'aux devoirs en classe
- Aux travaux individuels plutôt qu'aux travaux collectifs

➤ **Histoire - géographie**

Autant que possible, un devoir commun sera organisé au sein de l'établissement au deuxième ou au troisième trimestre.

➤ **EMC**

Compte tenu de l'horaire dédié à la discipline, la moyenne annuelle sera constituée dans la mesure du possible d'au moins deux notes correspondant à des exercices liés aux compétences et aux objectifs propres à cette discipline.

➤ **Arts plastiques**

En première (coefficient 2) et terminale (coefficient 2) les évaluations faites dans le cadre du contrôle continu portent sur :

- en pratique : la réalisation de projets plastiques individuels et / ou collectifs prenant en compte l'idée de présentation et d'exposition
- en théorie : la rédaction individuelle de notes d'intention et de références artistiques sous des formes diverses en articulation avec les projets, chacun de ces composants donnant lieu à une évaluation

Chaque période comporte au moins un résultat dans chacun des domaines

ANNEXES

Chaque note prise en compte pour le baccalauréat, au titre des enseignements obligatoires, est affectée d'un coefficient. La somme de ces coefficients est de 100.

Les cinq épreuves terminales représentent 60% des coefficients au titre des enseignements obligatoires, et les autres enseignements obligatoires représentent 40% des coefficients.

Les enseignements optionnels sont affectés d'un coefficient 2 à la fois en première et en terminale.

En filière générale: 1 option max en première et 2 en terminale*

En filière technologique: 2 options max en première et terminale*

*issues de groupes d'options différents (ex musique et mathématiques complémentaires)

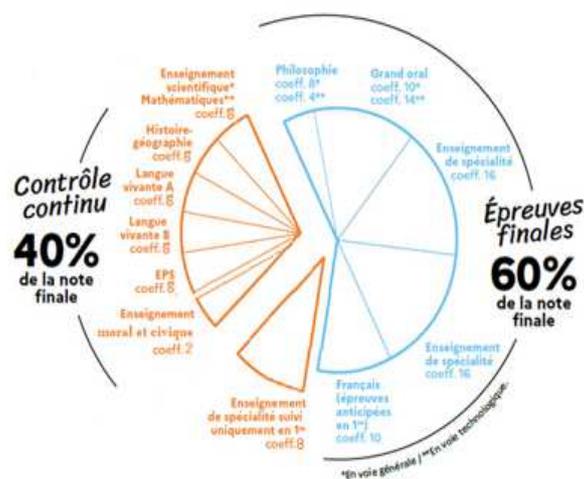


Tableau des coefficients pour la session 2022 (Mesures transitoires):

	Voie générale			Voie technologique		
	Première 2020-21	Terminale 2021-22	Total cycle session 2022	Première 2020-21	Terminale 2021-22	Total cycle session 2022
Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	5		5	5		5
Histoire-géographie	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante A	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	2,5	2,5	5	3,33	1,66	5
Éducation physique et sportive		5	5		5	5
Enseignement moral et civique		1	1		1	1
Notes de bulletins tous enseignements (5 %)	5		5	5		5
Total	22,5	17,5	40	23,3	16,7	40

Tableau des coefficients à compter de la session 2023:

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16		16	16
Grand oral		10	10		14	14
			60			60
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales						
Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			40			40
Tous enseignements obligatoires			100			100

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Tous enseignements optionnels	6	8	14	4	4	8

NB: le latin n'est plus proposé au lycée depuis la rentrée en seconde 2021.

Prise en compte des enseignements pour **Parcoursup**

Hist-Géographie	Spécialité 1
LVA	Spécialité 2
LVB	Spécialité 3 (1 ^{ère})
EMC	Philosophie
Ens. scientifique	EPS
Maths(techno)	Français
Options	

Coefficient

1

Tout compte !